

Une entreprise adaptée pour aveugles et malvoyants : L'Atelier de la Vilette

L'Atelier de La Vilette (Paris 19^e) est une entreprise adaptée employant une quarantaine de travailleurs handicapés, majoritairement visuels. La mission principale d'une entreprise adaptée est l'insertion professionnelle des personnes handicapées, en leur procurant dans un premier temps un emploi. A terme, l'objectif est de favoriser leur intégration vers le milieu dit « ordinaire » de travail, par le biais de la formation continue et de la mise à disposition en entreprises.

Cette entreprise est au service des grands comptes, entreprises privées ou publiques, PME, PMI et collectivités locales (Ag2R, Axa, M6, PMU, Renault, Thalès, France Télécom, Coca Cola, Crédit Mutuel, Bouygues Télécom, Ministère de l'Éducation Nationale...)

C'est la seule entreprise adaptée d'Ile de France destinée à des travailleurs déficients visuels : aveugles ou malvoyants, en collaboration avec d'autres personnes déficientes ou diminuées. Elle fête cette année son 20^e anniversaire.

L'atelier de la Vilette propose des prestations adaptées aux entreprises dans les domaines suivants :

- Bureautique (Gestion de réponses négatives, enregistrement de réunions et dactylographie, numérisation et archivages de documents).
- Secrétariat (saisie au kilomètre, traitement de texte, saisie de coupons réponses)
- Service de Marketing Direct (gestion de mailing, traitement des bases de données, Impression tous format...).

Les Entreprises Adaptées (EA), connues avant la loi de 2005 sous l'appellation « ateliers protégés », font partie du marché du travail. **Elles emploient au moins 80% de travailleurs handicapés dans les postes de production.** Certaines d'entre elles, appelées Centres de Distribution de Travail à Domicile (CDTD), emploient des salariés handicapés ne pouvant se déplacer.



Dans le cadre de la loi du 10 juillet 1987 et de la loi du 11 février 2005, les établissements occupant 20 personnes et plus sont soumis à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés (6% de l'effectif). Ils peuvent s'exonérer partiellement (au maximum 50% de cette obligation) en passant des contrats de fournitures, de sous-traitance ou de prestations de services avec les centres du secteur protégé dont les entreprises adaptées.



Aujourd'hui en France, environ **120 000 personnes déficientes visuelles sont en âge de travailler**, dont 18 000 aveugles. Chez les 25-49 ans, le taux de chômage des personnes déficientes visuelles atteint près de **30% contre 8% pour la population française.**



De plus, la proportion d'inactifs augmente avec le degré de la déficience visuelle. **La proportion d'inactifs atteint 25% parmi les malvoyants moyens et 62% parmi les aveugles et malvoyants profonds.** Cette situation traduit vraisemblablement un phénomène de renoncement à l'emploi lié à la sévérité de la déficience visuelle.

L'Association Valentin Haüy, créée en 1889, a été reconnue d'utilité publique en 1891. Son fondateur, Maurice de La Sizeranne, devenu aveugle à l'âge de 9 ans, avait pour ambition de soutenir les aveugles dans leur lutte pour l'accès à la culture et à la vie professionnelle.

Aujourd'hui, l'Association Valentin Haüy poursuit l'objectif premier de son fondateur : lutter avec et pour les personnes déficientes visuelles pour la reconnaissance de leurs droits, leur participation à part entière à la vie sociale et professionnelle, le développement de leur autonomie au quotidien, leur information et l'information du grand public sur la réalité du handicap visuel, les moyens de sa prévention et la nécessité de toujours faire évoluer le regard que la société porte sur le handicap.



L'association est agréée par le comité de la Charte, organisme d'agrément et de contrôle des associations et fondations faisant appel à la générosité du public.

Contacts presse :

Gilles Cambon : 01 44 49 27 27 - g.cambon@avh.asso.fr

Guillaume Autier : 01 47 70 55 20 - 06 26 46 35 80 - gautier@schogun.com